



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## réglementation

Question écrite n° 98279

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés de mise en œuvre de la déclaration sociale nominative (DSN) dans les TPE/PME. Cette norme dématérialisée doit permettre de regrouper la transmission d'une trentaine de déclarations sociales obligatoires, et son déploiement final est prévu en 2017. Toutefois, les entreprises font face à des contraintes dont elles ne sont pas responsables, en particulier le retard de certaines administrations (organismes de prévoyance notamment) qui continuent d'échanger avec les anciennes normes déclaratives. À cela s'ajoutent les choix du Gouvernement, non prévus au départ, qui viendront s'intégrer à la DSN à court terme : les éléments du compte de prévention de la pénibilité, le bulletin de paie simplifié, et enfin le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Il souhaite savoir comment elle compte concilier ces contraintes supplémentaires avec les objectifs de déploiement de la DSN.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98279

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 août 2016](#), page 7040

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)